

Compte-rendu de L'Assemblée des Habitants

Réunion du mardi 12 octobre 2021

Salle des Fêtes de Mancey : 21 participants

Après une présentation de l'ordre du jour par Hoctavia Beauchet, modératrice, Lionel Badot introduit les thèmes de la soirée. Il relit la Charte de l'ADH et rappelle que l'objectif de l'ADH est d'associer les citoyens à la vie de leur commune. Il présente une analyse des points forts de l'ADH et des points à développer ou à améliorer.

1. Point 1 : Echanges, réunions et prise de décisions, animation par Pierre

Propositions :

- Il y a un décalage entre le moment de réception du compte-rendu et l'ordre du jour de la prochaine séance, il faut être plus précis dans le message de relance adressé aux habitants
- 2 types de réunions sont à distinguer : les réunions à thème et les réunions de fonctionnement
- Proposition de délocaliser les réunions dans les quartiers, d'organiser des mini-réunions chez les habitants
- Retravailler les formes d'animation en réunion pour faciliter la prise de parole de tous
- Apporter systématiquement des réponses aux questions posées par les habitants, après un délai si nécessaire
- Renouveler les rencontres entre habitants en dehors des réunions à la SDF
- Terminer les réunions en faisant un point : qu'est-ce qu'on décide ? comment communiquer ? qui fait quoi ?
- Certains thèmes de réunions sont complexes : les prévoir suffisamment à l'avance pour s'y préparer

Interventions et suggestions des participants à l'occasion d'un tour de table

- *Tenue des réunions de l'ADH*
 - Transformation du Conseil des Habitants en Assemblée : pas de différence constatée.
 - Prévoir 1 seul sujet important par réunion pour mieux susciter l'intérêt. Prévoir aussi que lors de la « relance » l'ordre du jour soit accompagné de quelques questionnements fin que chacun puisse se préparer
 - Ouvrir la salle quelques instants avant de manière à échanger de manière informelle autour d'un pot.
 - Choisir des thèmes intéressants le plus grand nombre d'habitants.
 - Définir ce que l'ADH peut faire, le périmètre de son champ d'action. Ne faut-il pas prévoir une charte ? Quoi faire pour éviter les frustrations des participants et des habitants ?
 - Les problèmes individuels devraient pouvoir être traités, par exemple les difficultés entre voisins.
 - Il ne faut pas traiter les problèmes personnels qui ne sont pas communs.
 - Les réunions de l'ADH ne doivent pas être des réunions où les habitants posent directement des questions au maire. On s'écarte des objectifs de l'ADH.
 - Prévoir de réserver 20 minutes afin de prendre ensemble les décisions précises qui découlent de la discussion.
 - Beaucoup d'habitants ne viennent pas pour diverses raisons (indisponibilité, refus de participer), mais lisent les comptes rendus.
- *Du concret, du concret !*
 - A côté des réunions toutes les 6 semaines, il y a d'autres formes d'expression de l'ADH : les groupes de travail, les consultations des habitants, les comptes rendus diffusés à tous, ADH infos...
 - Qu'est-ce qui peut rassembler les habitants ?
 - Dans le passé : thèmes qui représentaient un danger collectif : affaire du Leclerc à Tournus, Compteurs Linky, pyrale du buis, gestion des déchets... où liés à des événements : « grand débat »
 - Aujourd'hui : nécessité de travailler sur le concret sous peine d'être taxés d'assemblée « d'intellos ». Certains habitants ne viennent pas pour cette raison : « on est des gens simples, les grands discours c'est pas notre truc ! »
 - L'ADH doit mettre en œuvre des chantiers concrets comme cela a été le cas par exemple avec le ramassage des déchets auquel ont participé des habitants qui ne viennent jamais aux réunions
 - Les projets « Villages du Futur » sont concrets, beaucoup de personnes participent aux activités liées : ex « Bien Vieillir à Mancey », le « Relais des Teppes ». Mais d'autres nécessiteront une plus longue durée.
 - Exemples concrets d'initiatives à Mancey avec forte participation des habitants : soirée jazz de la Table Ronde (2021), réfection du petit patrimoine (lavoirs), théâtre sous chapiteau, fête de la St Georges, décorations Noël, randonnées, activités du bistrot mancillon ...
 - Être attentif pour éviter les conflits entre personnes, éviter les critiques à l'égard des participants aux réunions

2. Communication entre l'ADH et les habitants animation par Marc D.

• *Quand et comment consulter la population ?*

Les consultations ont l'avantage d'associer une grande partie de la population à la vie du village (sécurité routière, projets du village, « bien vieillir à Mancey). C'est un élément clé de la démocratie directe, assez lourd à utiliser. L'information régulière des habitants est un autre élément clé. Il y a des marges d'amélioration.

- *Quels moyens utiliser, en fonction des publics ?*
- *Prévoir un système de boîte à lettres qui permettent aux habitants de faire part de leurs souhaits.*
- Dans chaque hameau : faire une info avant et après les réunions de l'ADH sur un tableau d'affichage en utilisant des graphismes attirant le regard, organiser le passage d'un crieur public
- Avec les plus jeunes : utiliser les réseaux sociaux : facebook, Instagram (utilisé dans Villages du Futur) ...
- Pour les nouveaux arrivants : réaliser un livret d'accueil présentant les organisations du village et leur fonctionnement (plaquette avec photos, par exemple).

Ces propositions sont validées par l'ADH.

3. Relations entre l'ADH et la mairie

- *Relations ADH/nouvelle équipe municipale*

Elles ont évolué depuis les élections. Il est rappelé que l'ADH n'a pas présenté de liste lors des dernières élections municipales. Marc E. lit le projet d'avenant à la Charte sur cette question, élaboré par un groupe de travail ADH.

M. le Maire précise que la liaison est régulière entre la mairie et la coordination de l'ADH.

L'ADH veille toutefois à ne pas être un organe d'exécution de la mairie. De plus, elle a vocation à travailler avec d'autres partenaires publics que la mairie. Le maire rappelle que c'est à ces partenaires eux-mêmes de décider d'une coopération avec l'ADH ou non et que l'ADH a le devoir de ne pas créer de confusion entre la mairie et l'ADH.

- Conseil municipal : il est ouvert aux habitants. Des habitants de l'ADH pourraient y participer régulièrement.
- Groupes de travail de l'ADH : ils travaillent sur un sujet précis, ils accueillent habitants et conseillers municipaux.
- Commissions municipales : l'équipe municipale a repris les commissions existantes. Elles sont appelées à traiter de questions différentes pendant toute la durée de la mandature. Dans la réalité, elles ne fonctionnent pas. En dehors de la commission Fleurissement, les habitants ne se sont pas inscrits pour participer aux commissions.
- *La mairie et l'ADH ont des rythmes de travail différents*
- Les affaires municipales courantes sont à traiter au jour le jour. La mairie est sollicitée quotidiennement par les habitants et par les différentes structures publiques. L'ADH se réunit toutes les 6 semaines, elle travaille à un autre rythme et elle n'a pas vocation à traiter de situations particulières.
- Sur les dossiers partagés, il faut trouver un rythme commun.
- *La démocratie locale telle qu'elle existe à Mancey se construit au fur et à mesure*
- L'ADH se questionne en permanence sur son fonctionnement et sur ses relations avec la mairie.
- Le conseil municipal se questionne également sur l'exercice de cette nouvelle forme de démocratie à l'échelle locale, il décide et agit dans un cadre légal.

4. PLUi Compte rendu de l'intervention de l'ADH lors de la réunion publique du 28 septembre

120 personnes présentes. Le cabinet Urbicand a présenté le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). M. Bécousse, est intervenu ensuite. Pierre Zarka est intervenu au nom de l'ADH de Mancey sur 3 points.

- L'Assemblée des Habitants de Mancey existe depuis 5 ans. Elle a préparé des projets pour le futur du village après consultation des habitants sous forme de questionnaires (170 réponses collectées)
- Dans le cadre du PLUi, prévu pour 10 à 15 ans, la population des villages est tenue à l'écart alors que les habitants sont les premiers concernés. A Mancey, certains des projets ne pourront se réaliser en raison du refus qui lui est opposé dans le cadre du PLUi. Sur quelles bases s'appuie ce refus ?
- L'ADH souhaite être associée aux travaux sur le PLUi.

Réponses apportées : Urbicand et la Comcom ne font qu'appliquer le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) et la réglementation de l'urbanisme. Il existe toutefois des recours notamment la procédure d'enquête publique.

- *Décisions votées par l'ADH à l'unanimité*
- Adresser une lettre à M. Bécousse avant le 28 octobre demandant à ce que l'ADH soit associée au projet de PLUi.
- Organiser une conférence de presse le 16 novembre et de rédiger un courrier d'invitation

Le groupe de travail PLUi préparera ces deux actions approuvées à l'unanimité par les personnes présentes. Les habitants seront informés de ces démarches.

**Prochaine réunion de l'ADH :
samedi 20 novembre à 14h30, à la salle des Fêtes**

Modérateur : Marc David, Secrétaire : Jean Rossignol

L'ordre du jour sera fixé en fonction de l'actualité, il fera l'objet d'une communication aux habitants